

Code de la spécialité : A.M.D05.F2.S1

Codes des métiers correspondants à la spécialité (exemple : B 1406, C 1202, I 2205, O1301)

Fiche d'identité de la spécialité : Master académique: hydrogéologie

Niveau : Master académique

Domaine : Sciences de la terre et de l'Univers

Filière : Géologie

Spécialité : hydrogéologie

1- Localisation de la formation :

Faculté (ou Institut) : Faculté des sciences exactes et des sciences de la nature et de la vie

Département : Département des Sciences de la terre et de l'univers

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté n°02 du 03 Janvier 2021

2- Partenaires extérieurs :

Entreprises et autres partenaires socio-économiques : /

Partenaires internationaux : /

Autres établissements partenaires : /

3- Organisation générale de la formation : position du projet

/

4- Contexte de la formation :

La formation en hydrogéologie, qui est une discipline des sciences de la terre, a pour objectifs l'étude du rôle des matériaux constituant le sous-sol et les aquifères et de permettre, par acquisition des données numériques par la prospection et ou l'expérimentation sur terrain, la planification des captages ainsi que l'exploitation et la gestion de l'eau souterraine. La formation est destinée donc aux étudiants, ayant le diplôme licence nouveau régime « Bac plus trois années d'étude » en filière géosciences, qui veulent se spécialiser dans la recherche et l'exploitation des eaux souterraines à usage domestique, industriel et agricole. Ces étudiants vont acquérir des connaissances approfondies de la circulation et la qualité des eaux en relation de la structure tectonique et la nature lithologique de la roche encaissante .

En fin de formation, le jeune diplômé de master sera en capacité de mener à bien des études de recherche et d'exploitation du gisement de la nappe aquifère ainsi que leur protection. Il sera capable d'estimer la quantité et la qualité de l'eau et prédire son

comportement dans l'aquifère

5- Objectifs de la formation :

L'objectif est de former des futurs chercheurs, enseignants chercheurs et experts qui poursuivront une carrière au sein de la recherche publique et privée ou dans son accompagnement dans le secteur de l'eau et l'environnement.

C'est la formation des futurs hydrogéologues qui sont capables de prendre en charge les problèmes liés à la programmation, l'exécution et l'exploitation des campagnes de reconnaissance et à la stratégie des études pour:

- Le captage et la protection d'un aquifère ,
- L'aménagement et gestion des ressources en eau,
- Préservation de l'environnement,
- Prévention des risques.
- L'instabilité des talus et le glissement des terrains liés à l'eau,
- La faisabilité de la mise en place d'un ouvrage: Barrage, Retenue collinaire, Bâtiment ,
Autoroute, Voie ferrée, Tunnel, Stockage souterrain.

6- Profils et compétences visés :

L'objectif est de former de jeunes experts qui poursuivront une carrière au sein de la recherche publique et privée ou dans son accompagnement dans le secteur de l'environnement sédimentaire qui se situe au carrefour de différentes préoccupations : changements climatiques et anthropiques , gestion des ressources et des déchets, environnement.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité :

Le besoin en matières de spécialistes en sciences de la terre a bien accentué en raison de la nouvelle politique de développement et de gestion de notre pays, la nouvelle orientation de l'économie nationale est basée essentiellement à l'exploitation rationnelle des ressources naturelles. Les débouchés sont multiples, les emplois peuvent être trouvés au niveau des entreprises et des agences d'exploration, d'exploitation et de gestion des ressources hydriques (ANB, ANRH, ect..), au niveau des directions d'hydraulique, des travaux publics, d'agriculture , de l'environnement et des forêts des wilayas ainsi qu'au niveau de la protection civile. Le

recrutement des nouveaux diplômés en cette spécialité a été constaté remarquablement ces dernières années. Il peut être ainsi au niveau des communes, le nouvel organigramme de gestion de la commune exige, au sein de chaque commune, la création de deux services de gestion des ressources hydriques et de l'environnement.